

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-11-448

Objet : Finances
Projet « Pack Images » dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes », modifications du plan de financement

Séance du 30 novembre 2021

Date de convocation : 22 novembre 2021

Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Nombre total de voix : 7

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le trente novembre, à treize heures trente, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Présents avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Jean Denat, Loïc Fataccioli, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, André Brundu, Thierry Agnel,

Absents excusés :

Philippe Gras, Thierry Féline.

Rapporteur : M. Martinez

Exposé :

Détenteur du label « Vignobles et Découvertes » depuis juin 2020, le PETR s'est engagé dans la valorisation de la viticulture locale par le biais du tourisme. Un réseau de prestataires touristique propose des séjours en immersion à la découverte des vignobles.

Afin d'enrichir sa bibliothèque d'images pour les prochains supports de communication, le PETR projette la réalisation d'un reportage photos et la création de mini-films.

L'objectif est de valoriser la destination en s'appuyant sur les professionnels labellisés.

Une première délibération (n°2021-06-432) fixait le plan de financement suivant :

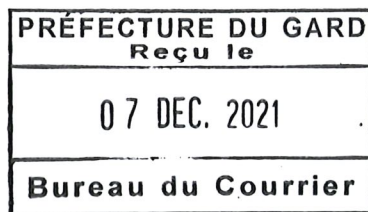
Dépenses		Recettes	
Création de vidéos €	15 000.00	LEADER64% €	19 200.00
Reportage photos €	15 000.00	Etat, Région, Département 16% €	4 800.00
		Autofinancement 20% €	6 000,00
Total €	30 000.00	Total €	30 000.00

Après la sélection des prestataires, une seconde délibération (n°2021-06-432) portait sur la mise à jour des dépenses retenues ci-dessous. Suite aux avis des co-financeurs, il s'agit de modifier le plan de financement définitif qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Création de vidéos €	13 602.00	LEADER (64%)	17 089.28 €
		CD 34 (8%)	2 136.16 €
Reportage photos €	13 100.00	Autofinancement appelant du FEADER (8%)	2 136.16 €
		Autofinancement (20%)	5 340.40 €
Total €	26 702.00	Total	26 702.00 €

Il est proposé au Bureau Syndical :

- D'approuver le nouveau plan de financement présenté,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 07.12.21
- Sa publication le : 07.12.21
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 07.12.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier